

Patrick Bourgalais, *Les miroirs du silence. L'éducation des jeunes sourds dans l'Ouest 1800-1934*

Rennes, PUR, 2008, coll. « Histoire », 388 p.

Pascale Quincy-Lefebvre

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/189>

DOI : 10.4000/abpo.189

ISBN : 978-2-7535-1513-0

ISSN : 2108-6443

**Éditeur**

Presses universitaires de Rennes

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 mars 2009

Pagination : 206-207

ISBN : 978-2-7535-0875-0

ISSN : 0399-0826

**Référence électronique**

Pascale Quincy-Lefebvre, « Patrick Bourgalais, *Les miroirs du silence. L'éducation des jeunes sourds dans l'Ouest 1800-1934* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 116-1 | 2009, mis en ligne le 31 décembre 2009, consulté le 23 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/189> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/abpo.189>

---

Ce document a été généré automatiquement le 23 septembre 2020.

© Presses universitaires de Rennes

---

# Patrick Bourgalais, *Les miroirs du silence. L'éducation des jeunes sourds dans l'Ouest 1800-1934*

Rennes, PUR, 2008, coll. « Histoire », 388 p.

Pascale Quincy-Lefebvre

---

## RÉFÉRENCE

Rennes, PUR, 2008, coll. « Histoire », 388 p.

- 1 L'ouvrage de Patrick Bourgalais est issu d'une thèse dirigée par Patrick Harismendy soutenue en 2005. Il a sa place dans une production historiographique en pleine expansion depuis une vingtaine d'années, une production diverse par les engagements des auteurs dans une histoire somme toute très politique et directement liée à des enjeux contemporains en terme de citoyenneté. Patrick Bourgalais propose ici une lecture relativement distanciée et fort bien documentée à partir d'un cadre régional qui n'est pas coupé des débats nationaux.
- 2 À partir de sources nouvelles ou jusqu'alors partiellement exploitées dans des travaux de maîtrise, l'auteur analyse les modes de régulation historiquement privilégiés dans la prise en charge des sourds-muets. Au travers d'une démarche qui sait ce qu'elle doit à Foucault tout en composant avec d'autres grilles de lecture, l'auteur réussit, avec une certaine finesse, à éclairer une histoire institutionnelle par l'étude des perceptions sociales et politiques sur la « déficience ». L'étude vise à démontrer que l'éducation des sourds-muets est le résultat d'une construction sociale mise en œuvre à partir d'une certaine représentation du lien social. Pour l'auteur, c'est la représentation du sourd-muet dans l'imaginaire collectif du corps social et politique et non sa réalité qui guide les actions institutionnelles dans l'éducation des sourds-muets.
- 3 Le plan suivi est chronologique. Les scansion retenues dans cette histoire de l'éducation des jeunes sourds ne sont pas sans relation avec celles, plus générales, que

l'on retrouve dans les travaux sur l'enfance irrégulière. Si spécificité il y a dans la « chronologisation » des modèles d'intervention, c'est dans le sens d'une anticipation. À partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, les modèles d'intervention – qu'ils soient suggérés par une logique charitable, philanthropique ou relevant de politiques éducatives, sociales et médicales – ont pu avoir une valeur expérimentale dans la façon d'approcher une enfance dangereuse, malheureuse, inadaptée ou handicapée.

- 4 Dans une première partie sur « l'isolement des jeunes sourds-muets (1800-1828) », Patrick Bourgalais revient sur les ambitions des pionniers : mettre fin à la mendicité, civiliser le jeune sourd-muet, le rendre à la religion. L'État s'engage ponctuellement comme le montre l'étude consacrée à l'école départementale d'Angers mais c'est l'initiative individuelle qui est privilégiée. Une ambition éducative est bien présente toutefois les pratiques sont éloignées du discours. La démarche des fondateurs est à la croisée de différentes perceptions et ambitions dont certaines sont bien ambiguës.
- 5 La seconde partie isole les années 1828-1878. La dimension morale, l'œuvre de civilisation ne disparaissent pas des initiatives alors adoptées mais l'instruction est davantage au cœur de l'institutionnalisation des formes de prise en charge. Les questions de l'ordre social et de l'instruction sont intimement mêlées. Présentée comme un danger autant qu'une souffrance, la surdi-mutité reste intimement liée à la problématique de la pauvreté. Le constat de la détresse des enfants débouche sur une prise de conscience au sein des élites urbaines. Dans l'Ouest, les acteurs affirment une volonté de réforme qui passe par le développement de l'instruction, la rationalisation du réseau d'écoles et une meilleure harmonisation des méthodes d'enseignement là où régnait l'anarchie des pratiques éducatives. Les hommes s'essouffent faute de relais, d'argent et les effectifs stagnent. Sans grande surprise, on assiste sous le Second Empire à la professionnalisation voire à la « congrégationalisation » du réseau des écoles de sourds-muets.
- 6 La III<sup>e</sup> République est l'occasion de poser autrement les problèmes relatifs à l'enfance irrégulière. Les législateurs interviennent sur le terrain sensible de la puissance paternelle pour protéger une enfance en danger ou la toute petite enfance. La question de l'instruction des sourds resurgit dans le débat sur l'école. Pourtant c'est encore une nouvelle fois au travers d'une « logique assistancielle » que des mesures sont posées. L'auteur revient sur le grand débat de l'oralisme, le congrès de Milan et la remise en cause du modèle français qui privilégiait le langage gestuel. Les sourds doivent parler. La décision est relayée par les pouvoirs publics et les institutions ne peuvent théoriquement plus enseigner le langage des signes. L'Ouest suit le mouvement mais il est difficile de dire sous quel angle la question est posée : angle politique et débat philosophique sur la citoyenneté ? À l'époque, le débat public semble davantage concerner l'investissement financier des pouvoirs publics, la sécularisation d'institution comme la Pergotière, le développement d'une gestion mixte privée/publique. À la charnière des deux siècles, alors que la question est politiquement posée de l'instruction des « anormaux scolaires », régionalement, l'éducation des sourds reste perçue comme relevant des politiques d'assistance. Des changements se profilent. La prise en charge des sourds-muets connaît une première médicalisation avec, par exemple, l'émergence de l'ORL et du concept d'éducation auditive.
- 7 Comme pour d'autres populations, la guerre et l'après guerre accélèrent l'évolution des représentations autour du handicap. Les effectifs des établissements sont en forte croissance. Le secteur se structure autour de la Fédération Nationale des Associations

de Patronage des Institutions de Sourds-Muets et d'Aveugles de France. L'Ouest affirme une spécialisation dans ce qui va devenir le secteur sanitaire et social. Les réorganisations sont importantes. Après un contexte troublé par les relations Église-État, le compromis est la voie qui s'impose. L'Église catholique conserve ses institutions de sourds-muets mais insérées dans un dispositif semi-public à côté d'institutions publiques minoritaires. Au final, les institutions privées de l'Ouest se sont parfaitement insérées dans le processus de construction du champ éducatif des sourds muets mis en œuvre et régulé par l'État. La « déficience » s'impose comme grille de lecture de ce qui, autrefois, était perçu comme une « différence ». Pourtant, dans un contexte de crise économique, ce n'est pas sans difficulté que l'éducation cède sa place à la rééducation.